Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D69_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 4 juin, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 21 mai 2026 Date d'affichage : 21 mai 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- M. Thierry PEYREBESSE donne procuration à M. Erwan L'EOST
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU donne procuration à M. Laurent PÉRON

Madame Rachel NICOLAS a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D69 – 26 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D69_26-DE

235 – D69 – 26 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du tableau des emplois communaux :

1– Pôle Ressources / Service des Ressources Humaines / Poste de Responsable des Ressources Humaines

Suppression du poste de Responsable des Ressources Humaines à temps plein calibré sur les grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe et 1ère classe (Cat C) et création à la même date du même poste à temps complet sur les grades d'adjoint administratif principal 1ère classe (grade minimum - Cat C), rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe (grade maximum – Cat B)

2 – Pôle Education / Service Enfance Education Jeunesse / Poste de Directeur

Suppression du poste de Directeur à temps plein calibré sur le cadre d'emploi des Animateurs Territoriaux (Cat B) et création à la même date du même poste à temps complet sur les grades d'Animateur territorial principal de 1ère classe (Cat B) et Attaché (grade maximum – Cat A)

3 – Pôle Education / Service de la MEJ / Poste d'Animateurs Enfance-Jeunesse

a- Rationalisation de l'organisation en intégrant les postes vacants et en agissant contre la précarité avec des ressources existantes ajustées avec un passage de 47.07 ETP à 47.10 ETP.

Avant :
4 postes à temps plein + 11 postes à temps non complet 90 % + 1 poste à temps non complet 0.57 % soit un total de 14.47 ETP

Après :
7 postes à temps plein + 7 postes à temps non complet 90% + 2 postes à temps non complet 60% soit un total de 14.50 ETP.

b- Postes d'agents chargés de bibliothèque scolaire

Les besoins du service ayant changé, de manière opérationnelle depuis de nombreuses années, il convient de calibrer un poste d'agent chargé de bibliothèque à 90 %, soit un passage de 2 ETP à 1.9ETP.

c- Postes d'agents chargés des écoles (ATSEM dans la filière technique)

Les besoins du service ayant évolué, de manière opérationnelle depuis de nombreuses années, il convient de calibrer un poste d'agent chargé des écoles à 90 % et non 83 % soit un passage de 2.83 ETP à 2.9 ETP

Le 21 mai 2026, le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider les mouvements de poste proposés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D69_26-DE

○ Avis de la commission Finances – Administration Générale – Vie économique : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 4 juin 2026

Le Maire,

Erwan L'EOST

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère